

APPEL D'OFFRES PUBLIC

PROJET :

CASERNE DE POMPIERS 1, Amqui
(Construction)

PROPRIÉTAIRE :

MRC DE LA MATAPÉDIA
123, rue Desbiens - local 501
Amqui (Québec)
G5J 3P9
Tél. : 418 629-2053
Télééc. : 418 629-3195

ARCHITECTES :

PROULXSAVARD ARCHITECTES
75, boulevard Arthur-Buies Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 5C2
Tél. : 418 723-5543
Télééc. : 418 725-4538

INGÉNIEURS :

(Structure, mécanique
et électricité)

TETRA TECH QI INC.
464, boulevard Saint-Germain
Rimouski (Québec)
G5L 3P1
Tél. : 418 723-8551 - poste 305
Télééc. : 418 722-5072

La MRC de La Matapédia, Propriétaire, demande des soumissions pour effectuer des travaux de construction de la Caserne de pompiers 1, située au 21, rue des Ateliers, à Amqui, province de Québec.

Les personnes intéressées ne peuvent se procurer les documents d'appel d'offres que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO (www.seao.ca ou au 1-866-669-7326), à partir du 24 avril 2018.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues aux bureaux du **Propriétaire jusqu'à 14 h 00, heure en vigueur localement, le 17^e jour du mois de mai 2018** pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre du Propriétaire, la MRC de La Matapédia, correspondant à 10 % du montant de la soumission, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50 % du prix du contrat. Lorsque ces garanties sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10 % du prix du contrat.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant leur place d'affaires au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., c.B.-1.1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Mario Lavoie
Directeur général et secrétaire-trésorier